

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 521

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Demilly, M. Lagarde, M. Ledoux,
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage, Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À compter du 1^{er} septembre 2020, les cours de technologie dispensés au collège sont consacrés, durant la moitié du programme de chaque année scolaire, à l'enseignement des humanités numériques.

Le Conseil supérieur des programmes détermine le contenu et l'articulation des enseignements.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à introduire les « humanités numériques » dans l'enseignement au collège.

Nous vivons une époque totalement inédite où chaque citoyen connecté peut rentrer en contact avec le monde entier soit pour exprimer ses idées – vraies ou fausses, soit pour entreprendre une activité économique. Le numérique réinvente la société. Il faut bien évidemment que nos institutions – encore restées pour la plupart d'entre elle dans un fonctionnement du XX^{ème} siècle- s'adapte et se transforme à l'ère du numérique. L'Education ne saurait échapper à cette transformation en profondeur.

Aussi cet amendement propose de consacrer au moins la majorité du temps du cours de technologie à l'acquisition du socle de connaissances nouvelles que tous nos enfants doivent absolument maîtriser, pour être des citoyens responsables dans cette nouvelle société

Les compétences et connaissances nouvelles à maîtriser par tous collégiens en fin de 3^{ème} doivent être :

- La compréhension du fonctionnement d'Internet (et de la façon dont les grands acteurs d'Internet se rémunèrent tout en proposant quotidiennement des services gratuits.
- La façon de qualifier l'information, la recherche des sites fiables, le fait de croiser les informations, la date de publication : savoir chercher et exploiter des informations sur Internet est essentiel pour lutter contre les fausses informations et le complotisme.
- La connaissance du code informatique, non pour que tous les collégiens deviennent développeurs, mais comme éléments de compréhension du numérique et pour éveiller à d'éventuelles vocations.
- La façon de bien utiliser les réseaux sociaux et gérer l'utilisation de ses données personnelles
- La capacité à gérer son identité numérique : quelle image je donne de moi-même sur Internet. Pourrai-je en être encore fier dans quelques années ?
- La capacité à créer un site Internet, comprendre les astuces de base du référencement, savoir communiquer sur Internet ou organiser une campagne de crowdfunding : quel que soit le métier qu'exerceront les jeunes plus tard, ils devront comprendre l'importance d'avoir une « vitrine » sur Internet.
- La connaissance des impacts juridiques : lutte contre le cyber harcèlement, les propos diffamatoires, sexistes, de haine...